Aix*Marseille université
Socialement engagée

CONSEIL D'ADMINISTRATION D'AIX-MARSEILLE UNIVERSITE

DELIBERATION n° 2021/09/21-01-CA

Le **Conseil d'administration**, en sa séance du 21 septembre 2021, sous la présidence d'Éric BERTON, Président,

Vu le Code de l'Education,
Vu les Statuts d'Aix-Marseille Université modifiés,

DECIDE :

OBJET : Approbation du procès-verbal du Conseil d'administration du 22 juin 2021

Le Conseil d'administration approuve le procès-verbal de la séance du Conseil d'administration du 22 juin 2021, tel qu'annexé à la présente délibération.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Membres en exercice : 36
Quorum : 18
Présents et représentés : 27

Fait à Marseille le 21 septembre 2021,

Eric BERTON,
Président d'Aix-Marseille Université

Université d'Aix Marseille · AMU ·

PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
D'AIX-MARSEILLE UNIVERSITE
SEANCE DU 22 JUIN 2021
(REUNION PAR VISIOCONFERENCE – COVID 19)

Vérification du quorum et lecture des pouvoirs par le Président, Monsieur Éric BERTON :

Étaient présents :

Collège A

AGRESTI Jean-Philippe
BERTON Éric
BOUFFIER Sophie
LEONETTI Georges
GIMENEZ Guy
MOURET Laurence
PAUL Thierry

Collège B

LENGRAND-JACOULET Sophie
MASCLET DE BARBARIN Marie
PROST Jean-Philippe
RADULESCO Thomas
TRANVOUEZ Erwan

Collège BIATSS :

DE SAINTE MARIE Isabelle *(à partir de 14 h 10)*
GAUDY Fabrice
ROSA Emmanuelle
TIR Fathia

Collège Usagers :

BAGNOL Camille
ENJALBERT Rémy
CAMPAGNAC Vincent

Personnalités extérieures :

BIANCARELLI-LOPES Aurélie – Ville de Marseille

Étaient absents et représentés :

CORREIA Mario .....a donné pouvoir à ..... LENGRAND-JACOULET Sophie
SICAR-DESNUELLE Marie-Pierre ..a donné pouvoir à ..... AGRESTI Jean-Philippe
GIBELLO Ghislaine .....a donné pouvoir à ..... AGRESTI Jean-Philippe
MIQUELLY Véronique .....a donné pouvoir à ..... BERTON Éric
GODRON Amaury .....a donné pouvoir à ..... BERTON Éric
BLACHE Philippe.....a donné pouvoir à ..... PROST Jean-Philippe
MASOTTI Véronique .....a donné pouvoir à ..... PROST Jean-Philippe

LECCIA Paul .....a donné pouvoir à ..... LEONETTI Georges
Laure MAILLE .....a donné pouvoir à ..... PAUL Thierry
FORESTIER Frédéric .....a donné pouvoir à ..... ROSA Emmanuelle
GUENEC André .....a donné pouvoir à ..... ROSA Emmanuelle
SINICA Léa .....a donné pouvoir à ..... BAGNOL Camille

Étaient absents sans représentation :

SIFFREIN-BLANC Caroline
DE PONCINS Côme *(présent uniquement pour le point 1.a.1 Adhésion d'AMU au CoPaM)*
BICHE Dimitri
PERNEY Ludovic

Invités permanents :

Mme Irina TRANKOVA, représentant le Recteur d'Académie d'Aix-Marseille

Rappel du nombre total de membres en exercice convoqués au CA : 36

Quorum : 18

Nombre de présents : ..... 19 *(+ 1 pour le seul point 1.a.1 et +1 à partir de 14 h10)*

Dont nombre de membres représentés (procurations validées) : 12

Nombre de membres absents : 5 *(- 1 pour l'ensemble des points sauf pour le point 1.a.1 et -1 à partir de 14 h 10)*

Décompte des votants à l'ouverture de la séance : 19+12, soit 31 présents ou représentés.

Le Président constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte à 13 h 15.

Mme Aurélie BOURCEL demande aux membres du conseil d'administration de bien vouloir indiquer, le cas échéant, leur départ de la séance.

Membres de droit

Mme Laurence CORVELLEC, Directrice Générale des Services
M. POTIER Jean-Philippe, Directeur Général des Services Adjoint
M. DJAMBAZIAN Philippe, Agent comptable

Membres invités

Madame Maryline CRIVELLO – Vice-présidente du conseil d'administration

Monsieur Philippe DELAPORTE – Vice-président de la Recherche
Monsieur Denis BERTIN – Vice-président délégué à la Fondation A*MIDEX
Madame Isabelle REGNER – Vice-Présidente Égalité Femmes-Hommes et Lutte contre les discriminations
Monsieur Laurent BENSOUSSAN – Vice-président délégué à la Santé et au Handicap
Madame Giovanna CHIMINI – Vice-Présidente chargée des Relations internationales
Monsieur Damien VERHAEGHE – Vice-président Richesse humaine et Patrimoine
Monsieur Lionel NICOD – Vice-Président Formation
Madame Brigitte CARPENTIER – Directrice des Affaires Financières
Monsieur Nicolas MORALES – Directeur exécutif

Madame Diane PICLET – Directrice de la Commande publique
Madame Dorothée VERHAEGHE – Directrice du pôle de gestion des personnels de la DRH
Monsieur Christophe BIENVENU – Directeur de Programme « Opération Campus »
Madame Ségolène DURAND – Directrice du Pôle Projets Prospectifs et Gestion du Patrimoine - Direction du Développement du Patrimoine Immobilier
Madame Isabelle REGNER – Vice-Présidente Égalité Femmes-Hommes et Lutte contre les discriminations
Madame Amira KHELLAF - Chargée de la coopération internationale de recherche – Direction de la Recherche et de la Valorisation
Monsieur Jean-Christophe SOURISSEAU - Professeur d'archéologie et Directeur de l'institut ARKAIA
Monsieur Mustapha OULADSINE, Professeur en automatique et génie informatique, et Directeur du laboratoire d'Informatique et Systèmes – Vice-Président délégué en charge des infrastructures numériques et de l'intelligence artificielle
Madame Kathia CHAUMOÎTRE - Présidente du comité d'études à l'UFR Sciences médicales et paramédicales

* * *

Désignation du secrétaire adjoint de séance :

Le Président, Éric BERTON, propose les fonctions de secrétaire pour cette séance du conseil d'administration.

Fathia TIR se propose d'assurer ces fonctions pour la séance de ce jour.

* * *

Préambule :

Le Président, Éric BERTON, souhaite la bienvenue à Madame Laurence CORVELLEC, nouvelle Directrice générale des services d'Aix-Marseille Université, ayant récemment pris ses fonctions dans l'établissement.

Laurence CORVELLEC salue les membres du conseil d'administration.

* * *

*** APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 20 AVRIL 2021**

En l'absence d'observation, le Président, Éric BERTON, soumet ledit procès-verbal au vote.

Le procès-verbal du 20 avril 20201
est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés

*** APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 10 MAI 2021**

Constatant que ce procès-verbal ne soulève aucune observation, le Président, Éric BERTON, le soumet au vote du conseil d'administration.

Le procès-verbal du 10 mai 2021
est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés

* ACTUALITES

- Information sur le Cycle de rencontre étudiants-chercheurs autour du thème « Transmission et valeurs de la République ; Laïcité, citoyenneté, culture de l'engagement et lutte contre les discriminations » - AMU et la Fondation du Camp des Milles le 23 juin 2021 à la Fondation et en ligne.

Maryline CRIVELLO expose qu'Aix-Marseille Université et son partenaire, la Fondation du Camp des Milles, organisent des rencontres sur les principes de citoyenneté et de laïcité, de contribution à la culture de l'engagement et de la lutte contre le racisme et l'antisémitisme.

Suite à l'assassinat en octobre 2020 de Samuel PATY, Professeur de Conflans-Sainte-Honorine (Yvelines), un travail a été mené sur ces questions sensibles avec Alain CHOURAQUI, Président de la Fondation du Camp des Milles, Nolwenn LECUYER, Chargée de mission Chaire UNESCO et des relations avec l'Université, Isabelle REGNER, Vice-Présidente « Égalité Femmes-Hommes et Lutte contre les discriminations », Jean-Marc PONS, conseiller du Président « relations internationales et CIVIS », et Jean-Louis MORO, Vice-Président « Vie des campus, qualité de vie au travail ».

L'objectif de la séance programmée le 23 juin 2021 est d'essayer de permettre aux étudiants de toute discipline de se positionner par rapport aux informations diffusées par les médias, disponibles sur les réseaux sociaux, ou entendues lors de colloques d'experts.

Pour cette première séance, une visite du Site-Mémorial du Camp des Milles est prévue avec, hormis les doyens, 10 étudiants qui interrogeront les experts, certains vice-présidents, des représentants du Rectorat ainsi que de la Ville d'Aix-en-Provence, de Marseille et de la Communauté d'agglomération des Milles, et des représentants du Ministère.
Les intervenants pour cette visite sont Karima DIRECHE, Spécialiste de l'histoire contemporaine du Maghreb, Directrice de recherche au CNRS, et Jean-Luc BONNIOL, Spécialiste des sociétés créoles et Professeur émérite d'anthropologie à l'Université d'Aix-Marseille.

Cette séance pourra être suivie sur la chaîne YOUTUBE d'Aix-Marseille Université.

Fathia TIR rappelle que le SGEN CFDT a été porteur de cette réflexion sur l'antisémitisme, le racisme, et la question raciale.
À l'heure actuelle, il est très important de réagir et de faire réagir en mettant en place ce type d'action pour faire évoluer les mentalités, et pour outiller les personnes susceptibles de faire progresser les réflexions sur ces sujets.

- Information sur le lancement de la « Mission Interdisciplinarité d'AMU » le 25 juin 2021 au MUCEM et en ligne, en présence du Président-directeur général du CNRS et de la Présidente-directrice générale de l'IRD.

Maryline CRIVELLO énonce que depuis 2012 un certain nombre de dispositifs ont été mis en place en faveur de l'interdisciplinarité pour la formation ou pour la recherche à travers les pôles de Recherche intersectoriels et interdisciplinaires (PR2I), les groupements en faveur de l'interdisciplinarité et de la formation (GIFT), et l'appel à projets interdisciplinaires de la fondation A*MIDEX.
Face à la diversité d'initiatives et de dispositifs interdisciplinaires, AMU a souhaité mettre en place une véritable stratégie portée par l'établissement, qui favorise les dialogues entre disciplines, et les questions de recoupements possibles entre les disciplines tout en préservant la reconnaissance forte des disciplines qui demeure très ancrée.
Les contenus de cette mission en faveur de l'interdisciplinarité seront visibles prochainement sur le site de l'Université, ce qui permettra de construire une communauté de projets et une communauté de chercheurs et enseignants-chercheurs sur ces sujets.
Aix-Marseille Université va être un site pilote sur ces questions très actives à l'échelle nationale et internationale.
Le lancement officiel de la Mission Interdisciplinarité(s) est prévu le 25 juin au Mucem, Musée des Civilisations intéressé par ces questions de mise en relation des connaissances et des savoirs.

Pour cette manifestation seront accueillis : Antoine PETIT, Président-directeur général du CNRS qui œuvre déjà sur l'interdisciplinarité, et Valérie VERDIER, Présidente-directrice générale de l'IRD, sachant que les sujets relatifs au développement durable s'ancrent pleinement dans l'interdisciplinarité.

Maryline CRIVELLO procède à la lecture du déroulement de la journée.

Éric BERTON, relève que Erwan TRANVOUEZ a proposé dans le fil de discussion de la réunion une mesure de l'interdisciplinarité qui pourrait également être intéressante.

Maryline CRIVELLO répond que ce projet, financé par le projet IDeAL et obtenu sur 9 ans, comporte un observatoire de la mesure et de l'impact de l'interdisciplinarité. Dans ce cadre, une collaboration rapprochée existe entre AMU et le CNRS qui conduit déjà une mission sur l'interdisciplinarité.

Elle invite toutes les personnes intéressées par cette démarche à la contacter.

Fathia TIR remercie Maryline CRIVELLO pour sa présentation, et demande s'il s'agit d'une démarche initiée par AMU ou issue des différents acteurs du territoire.

Maryline CRIVELLO répond qu'il s'agit d'une mission d'accompagnement de la politique d'Aix-Marseille Université.
AMU réunit toutes les disciplines sur son site où il existe parfois un héritage de cloisonnements entre elles ou des coupures très dommageables. L'interdisciplinarité est une manière de respecter et de reconnaître toutes les disciplines.

Par ailleurs, sur certains sujets (l'environnement, la santé, le vieillissement, etc.), il est important de travailler avec d'autres acteurs ; cette mission existe donc pour accompagner ces démarches.
Le Mucem permettra à AMU de présenter des travaux, mais d'autres partenaires sont également intéressés sur le territoire par cette démarche.

Fathia TIR trouve remarquable la mise en commun des synergies travaillées par les acteurs territoriaux.

Maryline CRIVELLO remercie Fathia TIR, et ajoute à titre informatif que des questions RH importantes accompagnent également cette démarche.

1.- SUJETS D'ACTUALITE ET D'ORIENTATION GENERALE CONCERNANT LA POLITIQUE DE L'ETABLISSEMENT

a) ACTUALITES DE L'ETABLISSEMENT

* *1.a.1 – Adhésion d'AMU à l'association le CoPaM*

(Présentation à l'écran – Lecture et commentaires.)

Giovanna CHIMINI mentionne qu'il s'agit de l'adhésion d'Aix-Marseille Université à l'association Le « Conservatoire pour le Patrimoine en Méditerranée » en tant que membre fondateur, et précise que dès lors qu'AMU aura adhéré en tant que tel, elle sera membre du conseil d'administration de la CoPaM et à ce titre pourra participer à la stratégie de l'association. ***(Page 1)***

(Page 2) L'association le CoPaM est un projet qui a vu le vu jour au Sommet des 2 rives en 2019. Il s'inscrit dans le dialogue des 2 rives et s'intègre dans une dynamique nationale portée par le Ministère des Affaires étrangères (MEAE).
L'association le CoPaM est pertinent thématiquement avec la Stratégie Méditerranée portée par Aix-Marseille Université par rapport aux défis de l'Alliance européenne CIVIS, dont l'un d'eux est le patrimoine et l'héritage.

(Page 3) Au-delà des structures académiques, les 21 membres fondateurs sont également constitués de collectivités territoriales situées en France, mais également en Italie, en Espagne, au Maroc et en Algérie.

(Page 4) Bien qu'Aix-Marseille Université soit activement engagée dans la CoPaM, la demande d'adhésion d'AMU en tant que membre fondateur sollicitée par cette association a suscité une évaluation juridique. Une convention spécifique d'adhésion pour AMU a donc été rédigée avec l'aide de l'équipe de la DAJI, afin de sauvegarder l'exécution par Aix-Marseille Université des missions qui lui sont dévolues de manière exclusive par le Code de l'éducation, et de garantir l'exercice conforme du maniement de fonds publics.

Amira KHELLAF indique que ce projet fait écho à la stratégie conduite par Aix-Marseille Université en matière de recherche. ***(Page 5)***
Dans le domaine de la coopération institutionnelle, l'Université s'est engagée à mieux coordonner ses actions, les collaborations portées par les chercheurs étant très souvent individuelles et non formalisées. Depuis 2015, une approche de structuration des partenariats avec la rive sud de la Méditerranée a donc été conduite. Cette action se traduit donc par des collaborations fortes avec le Maghreb et Israël.
Ce volet d'adhésion au CoPaM répond à des enjeux partagés, notamment en termes de visibilité des activités scientifiques de l'établissement. Ce projet concernant les biens inscrits au patrimoine de l'UNESCO, cette adhésion aura pour conséquence une mise en lumière des activités portées par le site.
Cette action est portée en collaboration avec la Direction générale de la mondialisation, de la culture, de l'enseignement et du développement international qui supervise la commission des fouilles dans les territoires concernés.
En termes de valorisation, ce projet permettra à AMU d'apporter la dimension de valorisation au travail qui sera conduit par les équipes de la Maison méditerranéenne des sciences de l'homme (MMSH) et de l'institut ARKAIA.
En termes d'objectifs et de *continuum* « recherche, valorisation, formation par la recherche », ce projet est parfaitement cohérent, et révèle également la dimension transverse des actions portées par les équipes.

Jean-Christophe SOURISSEAU énonce que le CoPaM est la résultante de près d'un demi-siècle de collaboration extrêmement profonde entre les acteurs nord et sud en termes d'archéologie, mais aussi de tous les acteurs socio-économiques en rapport avec le CoPaM.
Au nom des laboratoires qui la composaient, la MMSH depuis 2015 avait mis en œuvre une politique de conventionnements-cadres avec l'ensemble des instances patrimoniales des quatre pays concernés depuis la Lybie jusqu'au Maroc. Le CoPaM constitue donc une opportunité de visibilité, d'une part, puisqu'il va largement communiquer sur ses actions dont l'établissement sera un des acteurs principaux et, d'autre part, comme AMU sera membre fondateur du CoPaM, elle participera à la mise en place de sa stratégie.
Enfin, le CoPaM permet à Aix-Marseille Université de se positionner sur les grands sites du patrimoine mondial pour lesquels l'Université intervient en termes d'expertise, mais elle en aura tous les bénéfices en termes de recherche, ainsi qu'en termes de formations conjointes et bilatérales qui sont l'un des objectifs de l'institut ARKAIA.
Le CoPaM va permettre à Aix-Marseille Université, d'une part, de se dégager des contraintes de valorisation économique extrêmement lourdes aujourd'hui, puisque l'Université n'est pas suffisamment outillée pour mener à bien ces actions, et, d'autre part, d'appuyer ses actions scientifiques sur une infrastructure qu'elle proposera et qui renforcera son positionnement. En outre, un certain nombre de retombées en termes de financements sont espérées assez rapidement, non seulement pour la recherche mais aussi pour la formation bilatérale.

Éric BERTON, invite les membres du conseil d'administration à s'exprimer sur ce sujet.

Fathia TIR remercie les intervenants pour la complétude de la présentation de ce sujet où l'ensemble des axes ont été évoqués, et souligne le fait que cette association au CoPaM est judicieuse, car elle sera bénéfique à l'Université.

Éric BERTON, propose au conseil d'administration de voter sur ce point.

L'adhésion d'AMU au CoPaM
est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

(14h05, Départ de Côme de Poncins)
(Le nombre de votants s'établit désormais à 31.)

b) STRATEGIE DE L'ETABLISSEMENT

* ***1.b.1 – Projet du budget rectificatif n°1***

(Présentation à l'écran - Lecture et commentaires.)

Brigitte CARPENTIER expose que la présentation du budget rectificatif n°1 reprend les principales mesures relatives à ce budget, et indiquées dans la note de synthèse transmise aux administrateurs en amont du conseil.

(Page 3) Dans le cadre du Plan de Relance, Aix-Marseille Université a obtenu une enveloppe de 61,2 M€, dont 54,8 M€ d'autorisations d'engagement sont inscrites en budget rectificatif n°1. Il s'agit donc d'un projet très structurant de budget rectificatif et non d'un budget rectificatif technique.
Le BR1 comprend de nouveaux projets PIA lauréats, des EquipEx +, et un certain nombre de projets et leurs évolutions.

(Page 4) La subvention pour charges de service public (SCSP) est prise en compte dans ce budget rectificatif suite à la notification prévisionnelle 2021 reçue le 7 mai 2021. Une notification intermédiaire est toutefois attendue pour le mois d'octobre prochain, qui précèdera la subvention définitive classiquement reçu au mois de novembre ou de décembre.
Un prélèvement sur fonds de roulement est proposé à hauteur de 16,4 M€ pour des opérations d'investissement, sachant que le fonds de roulement de l'établissement au compte financier 2020 s'élevait à 116 M€. À l'issue de ce projet, l'établissement disposera de 54 jours de dépenses de fonctionnement alors que les seuils prudentiels indicatifs préconisent 20 jours.

(Page 5) La SCSP représente un total de 517,2 M€, avec des moyens nouveaux « quasi-fléchés » nécessitant la prise en compte de dépenses nouvelles.
Bien que la notification de l'enveloppe de 1 M€ destinée au projet HILISIT n'a pas été réceptionnée en totalité, les 294.7 K€ à venir ont été inscrits dans ce projet de budget rectificatif.
La SCSP est supérieure de 1 M€ par rapport au montant pré-notifié en novembre 2020.

(Pages 6 à 8) Les ressources propres de fonctionnement (hors subventions) s'établissent à hauteur de 60 M€ avec une légère diminution, notamment sur les droits d'inscription.
Aucune variation n'a été intégrée à ce stade sur la CVEC, ni sur la taxe d'apprentissage faute d'information particulière.
Les recettes fléchées sont en nette progression avec 17,7 M€ d'augmentation dans le cadre du budget rectificatif n°1, notamment grâce au Plan de Relance.
(Page 7) Les principaux éléments du BR1 sont inscrits en droits constatés et non en GBCP.
Il est à noter que 300 k€ sont portés en investissement au budget rectificatif n°1 pour le télétravail.
Le prélèvement sur fonds de roulement a très peu augmenté (225 k€) grâce au financement par la capacité d'autofinancement (CAF) des nouvelles dépenses d'investissement du BR1.

(Page 9) La CAF, en croissance, s'élève à 13 921 k€ et permet, ainsi que le Prélèvement sur Ressources Accumulées (fonds de roulement), de financer les investissements.

Rapportée au montant des recettes encaissables, la CAF représente 1.98%, ce qui apparaît comme satisfaisant.
Le fonds de roulement prévisionnel à fin 2021 reste stable par rapport à la prévision du BP.

Le ratio du fonds de roulement brut sur les dépenses décaissables (masse salariale et fonctionnement) représente 54 jours de dépenses de fonctionnement.
Pour mémoire, les chiffres du compte financier 2020 :

- Résultat de fonctionnement 2020 = +12 122 k€, mais incluant des facteurs exceptionnels, notamment des recettes reçues en fin d'année pour des dépenses qui auront lieu en 2021 et 2022.
- CAF = 23 937 k€
- FDR brut = 116,5 M€

Sophie ROSSI-RIBE rappelle qu'à la clôture de l'exercice 2020 ***(page 10)***, la masse salariale s'établissait à 525 M€ avec un taux d'exécution globale de 99,28 %. Les conditions budgétaires ont conduit à une campagne d'emplois sur la base d'un taux de remplacement de 7 sur 10 afin de stabiliser la masse salariale en 2021. Toutefois cette modération ne donnera ses pleins effets qu'à partir de la fin 2021, puisque les prises de fonctions de concours ont lieu à compter du mois de septembre. Aujourd'hui, le BR1 présenté est donc en légère hausse sous les effets inertiels de la masse salariale avant d'atteindre le point d'inflexion et une stabilisation pour fin 2021.

(Page 11) Construction du budget rectificatif pour la partie masse salariale : le socle du budget est le rebasage de l'exécution de 2020 complété avec l'exécution des quatre premiers mois de 2021 pour s'appuyer sur les dernières réalisations budgétaires.
Le rebasage est augmenté des re-prévisions de 2021 correspondant au budget initial, ainsi que des nouveaux besoins de 2021 collectés auprès des structures au mois d'avril lors des ateliers de préparation du BR1, et y sont ajoutés les nouveaux facteurs apparus depuis le budget initial.

(Page 12) Les effectifs sont en augmentation de 175 ETPT répartis entre 16 ETPT sur le plafond État et 159 sur le plafond ressources propres.

(Page 13) Les dépenses prévisionnelles s'accroissent à l'identique des effectifs, avec pour objectif d'atteindre le point d'inflexion de la masse salariale en cours d'année pour avoir un masse salariale stabilisée sur 2021.

(Pages 14 et 15) L'augmentation de masse salariale totale est de 5.35M€ entre le BP 2021 et le budget rectificatif n°1, dont une partie financée seulement (3.178 M€)

(14 h 10, Arrivée de Mme De Sainte-Marie.)
(Le nombre de votants s'établit désormais à 32.)

Brigitte CARPENTIER indique que les autorisations d'engagement (AE) ont très fortement augmenté au BR1 : +82,6 M€ pour un total d'AE hors masse salariale de 280 618 k€ contre 197 977 k€ au BP, avec +69,7 M€ d'AE d'investissement, et près de +13 M€ sur les AE de fonctionnement ***(page 16).***

(Page 20) Le solde budgétaire en GBCP est la différence entre les encaissements et les décaissements. L'objectif de cette planche est de montrer la constitution du prélèvement sur trésorerie.
Au total, le prélèvement sur la trésorerie s'élève à 21,8 M€, réparti entre le budget annexe immobilier (BAIM), dont le Plan Campus, la Fondation A*MIDEX, les autres SACD, et le budget principal.
Sur les opérations fléchées, le besoin en trésorerie est issu de dépenses pour les projets financés.
Il ressort un besoin de trésorerie de 22,6 M€, sachant qu'à l'issue du projet de budget rectificatif, la trésorerie finale serait de 194,8 M€, ce qui représente 105 jours des dépenses décaissées de fonctionnement et de masse salariale d'AMU, alors que le ratio prudentiel se situe à 30 jours.

(Page 21) La GBCP révèle les décalages entre les autorisations d'engagement votées, par exemple sur le Plan de Relance, et les crédits de paiement ou les droits constatés qui seront nécessaires sur l'année 2021. Cette synthèse montre que le niveau de trésorerie est très confortable, il peut être mis en regard des restes à engager et des restes à payer sur l'ensemble des projets qui s'élèvent respectivement à 251 M€ et 277 M€, mais il y a également des restes à encaisser sur les projets d'AMU à hauteur de 510 M€.

Erwan TRANVOUEZ demande les raisons de la baisse du montant total des frais d'inscription.

Brigitte CARPENTIER répond qu'il s'agit d'un ajustement du montant de ces frais par rapport au compte financier 2021 qui était optimiste, et ajoute que les formations continues ont diminué.

Lionel NICOD précise que le nombre d'inscriptions a reculé pour les diplômes d'établissement, notamment en Santé à cause de la crise sanitaire.

Erwan TRANVOUEZ rappelle qu'un calendrier de la réforme des BUT avait été évoqué, et souhaite savoir s'il y aura des répercussions financières à ajuster, ou si cela s'effectue à moyens constants.

Lionel NICOD indique que les BUT s'effectuent à moyens constants. Pour l'instant, seuls les BUT de première année sont fléchés. À terme, un nombre moins élevé d'heures devrait concerner le BUT par rapport à ce qui été consacré au DUT+ALP. Une économie sur le programme de façon globale va être réalisée, mais sachant que les groupes en troisième année seront plus nombreux, l'économie sera réinvestie à ce niveau à effectifs constants.

Erwan TRANVOUEZ demande si la levée du gel des offres de formation va engendrer un accroissement des postes validés par le Ministère, ou si des ajustements internes seront pratiqués.

Lionel NICOD répond que les ajustements d'offres de formation autorisées à la hausse s'autofinancent, notamment l'apprentissage.
Sur ce plan, aucun poste ne sera toutefois créé du fait d'un manque de connaissance sur la pérennité de des fonds alloués, notamment du fait du taux de prise en charge qui doit être modifié.
En revanche, la loi ORE semblant être stable dans la durée, la création de certains postes a été autorisée, mais si la capacité ou leur prise en charge diminuait, un ajustement des campagnes d'emplois serait demandé aux composantes en fonction de leurs ressources.
S'agissant de la loi ORE qui a débuté en 2018/2019, la stratégie est continue. Les fonds totaux obtenus y afférents s'élèvent à 9,5 M€, dont les deux tiers sont pérennes.

Fathia TIR demande comment, l'enveloppe en provenance du Ministère et destinée à la revalorisation des enseignants-chercheurs ainsi que des BIATTS titulaires et contractuels, a été intégrée au budget rectificatif et, le cas échéant, sa ventilation.

Damien VERHAEGHE répond que la dotation obtenue sur les crédits 2021 pour la revalorisation des enseignants-chercheurs a été versée en début d'année sous les intitulés PES et PRES du bulletin de paye.
Concernant la revalorisation pratiquée en 2020 sur le régime indemnitaire BIATSS, elle a été financée sur les fonds propres de l'établissement et non par l'État.
Par ailleurs, cette dotation a été intégrée dans le budget initial 2021 présenté en décembre 2020.

Brigitte CARPENTIER donne lecture des éléments soumis au vote du conseil d'administration :

1) Les autorisations budgétaires :

- 7861 ETPT dont 6409 ETPT sous plafond État
- 829 475 846 € d'autorisations d'engagement dont :
  - 548 856 938 € personnel
  - 132 844 116 € de fonctionnement
  - 0€ intervention
  - 147 774 792 € investissement
- 739 361 238 € de crédits de paiement
  - 548 856 938 € personnel
  - 125 666 139 € fonctionnement
  - 0 € intervention
  - 64 838 161 € investissement
- 717 550 957 € de prévisions de recettes

- -21 810 281 € de solde budgétaire

2) Les prévisions budgétaires :

- -22 672 202 € de variation de trésorerie
- +2 262 264 € de résultat patrimonial
- 13 921 264 € de capacité d'autofinancement
- -16 490 393 € de variation de fonds de roulement

Éric BERTON, invite les élus à statuer sur le budget rectificatif n°1-2021.

Isabelle DE SAINTE-MARIE précise que la CGT se prononçant par principe « contre » tout vote relatif au budget, elle vote contre le budget rectificatif n°1-2021.

Éric BERTON, en prend note.

Le projet du budget rectificatif n°1
est adopté à la majorité des membres présents et représentés
par 31 voix pour et 1 voix contre.

**** 1.b.2 – Rapport annuel plan Campus***

(Présentation à l'écran - Lecture et commentaires.)

Émilie MAZIÈRE rappelle que la production du rapport annuel du Plan Campus est une obligation pour l'établissement, comme mentionné à l'article 6 de la convention de versement de la dotation non consomptible. Ce rapport permet de suivre la réalisation de l'opération Plan Campus et les aspects financiers qui y sont rattachés.
Ce rapport, normé dans sa présentation, fait l'objet d'un avis du contrôleur budgétaire qui n'a pas émis de remarque particulière sur le rapport 2020 présenté le 3 juin dernier.
Ce rapport est d'autant plus important que désormais le budget Plan Campus, auparavant budget annexe particulier, est intégré dans le budget annexe immobilier. Par conséquent, ce rapport constitue désormais l'unique document permettant de retracer annuellement les dépenses et recettes spécifiques au Plan Campus.

(Page 3) Le Plan Campus représente 580 M€ d'opérations programmées, financées par trois moyens de financement.
En ce qui concerne les opérations avancées (subvention ANR), elles sont engagées à 95 %, il ne reste à finaliser que le TechnoForme à Luminy.
Les intérêts de la dotation non consomptible rapportent 20,1 M€ par an, ce qui permet de financer la trésorerie des opérations. Les opérations financées par la dotation représentent 533 M€ et sont engagées à 73% à la fin 2020 et payées à 40%

(Page 4) Fin 2020, AMU a perçu 165 M€ de dotations sur lesquels 213 M€ de dépenses ont été réalisées : ceci a été rendu possible par un recours à l'emprunt pour financer en trésorerie le décalage entre l'encaissement des recettes (20 M€ par an) et la nécessité de mobiliser davantage de dépenses pour mener à bien les opérations notamment de PPP.

73 M€ d'autorisations d'engagement ont été consommées en 2020 ; elles concernent principalement le PPP de Luminy, puisque le TPR2 a été réceptionné à la fin du mois d'octobre dernier.

Concernant les recettes, 20,7 M€ ont été encaissées en 2020 à la fois au titre de la dotation non consomptible pour 20,1 M€ et d'un reliquat de subvention ANR pour l'aménagement des espaces extérieurs de Luminy.

Le solde budgétaire 2020 du Plan Campus est négatif à -35,7 M€, mais un emprunt de 40 M€ a permis de ce déficit de trésorerie budgétaire 2020. Le solde trésorerie au 31/12/2020 est de 40 231 k€.

Christophe BIENVENU souligne que les opérations liées au contrat de partenariat « Aix-Quartier des facultés » concernant le bâtiment Fernand Pouillon, et l'opération « Aix-Eco-Campus Pauliane » ont accusé un retard d'environ 6 mois du fait de la crise sanitaire. ***(Page 5.)***

Bertrand MALLET expose que les bâtiments TPR1 et Hexagone du contrat de partenariat Campus Luminy 2017 sont désormais dans une phase de maintenance courante gérée par l'intermédiaire de la DEPIL. ***(Page 6)***
Le TPR2 ayant été livré en octobre 2020, les équipes ont déménagé progressivement vers ce bâtiment constitué aux deux tiers de laboratoires humides et secs, avec notamment le LGBP, l'IBDM et le LIS, et les services administratifs centraux du Campus et de la Faculté des sciences en partie basse.
Aujourd'hui, il reste la mise au point des chambres de cultures du LGBP au dernier étage du TPR2 pour libérer le dernier bâtiment provisoire du campus. L'opération Campus Luminy 2017, qui intégrait les bâtiments TPR1, TPR2 et Hexagone, s'achèvera globalement en 2021.

En ce qui concerne les autres opérations, le dossier d'expertise pour la rénovation de la chaufferie centrale de Luminy a été validé (passage au bois). Le marché devrait être attribué prochainement et les travaux devraient démarrer au plus tard début 2022.
Pour l'opération Grand Hall, la consultation des entreprises va être lancée au mois de septembre 2021.

Émilie MAZIÈRE mentionne que les diapositives pages 7 et 8 montrent l'avancement des opérations en cours au 31 décembre 2020 pour Plan Campus Aix et Plan Campus Luminy.

(Page 9) Elle rappelle que la trésorerie du Plan Campus doit impérativement rester positive.

(Page 10) En projection de trésorerie, fin 2020 la trésorerie libre d'usage s'élevait à 38,7 M€, et il existe une recette annuelle pérenne de 20 M€.
La superposition des dépenses à décaisser pour les 10 prochaines années du fait des engagements pris au 31/12/2020 met en évidence des décaissements liés aux opérations des PPP de l'ordre de 11 M€ par an, une dépense importante en 2021 liée à des opérations loi MOP (façades du CNRS), et en 2022 l'opération de rénovation de la chaufferie de Luminy.

(Page 11) Cette diapo met en évidence les décaissements prévisionnels liés aux opérations de la programmation restant à engager. Il s'agit notamment des dépenses de suivi (équipes et de l'ingénierie liés au projet) et de l'opération concernant la faculté d'économie et de gestion dite « Pauliane ».
L'abondement de trésorerie provient du fait que l'emprunt « Pauliane » va être mobilisé en une fois au début des travaux afin de constituer une réserve de trésorerie, alors que les décaissements interviendront au fur et à mesure de l'avancement du chantier.

(Page 12) Fin 2020, la trésorerie affichait un solde positif de 38,7 M€, et fin 2031, elle s'établit en projection à 49 M€ : chaque année à partir de 2025, un excédent de trésorerie d'environ 4 M€ annuels est dégagé, car les dépenses programmées et engagées restent inférieures, et ce même dans une hypothèse d'inflation forte (3 et 4,5 % selon les postes de dépenses).

Éric BERTON, sollicite l'avis des membres du Conseil d'administration sur le rapport annuel Plan Campus et le soumet au vote.

Le rapport annuel plan Campus
est adopté à la majorité des membres présents et représentés
par 31 voix pour et 1 abstention.

(Absence de Madame Laurence MOURET de 15h à 15h45. Le nombre de votants passe à 31)

* ***1.b.3 – Création de l'institut LAENNEC***

(Présentation à l'écran - Lecture et commentaires.)

Nicolas MORALÈS mentionne qu'il est proposé au conseil d'administration la création et la labellisation d'un nouvel institut d'établissement : l'Institut LAENNEC, Sciences numériques et Intelligence artificielle pour la Santé. ***(Page 1)***

(Page 2) Cet institut concerne 5 composantes de l'Université, 28 unités de recherche et 3 écoles doctorales dans le domaine de la santé, des sciences, du droit et en sciences humaines et sociales (SHS).
Ce projet, porté par Mustapha OULADSINE, Vice-Président délégué en charge des infrastructures numériques et de l'intelligence artificielle, Professeur en automatique et génie informatique, et Directeur du Laboratoire d'Informatique et Systèmes (LIS), s'appuie, comme pour les 16 instituts déjà existants sur le site d'Aix-Marseille, sur une dynamique collective et repose sur une démarche interdisciplinaire à la fois en matière de formation, de recherche et d'innovation.

(Lecture de la « Trame note ».)

Mustapha OULADSINE énonce que ce projet est porté également par Stéphane DILO, Maître de conférences et Praticien hospitalier en physiologie médicale, et par Katia CHAUMOITRE, Professeur et Présidente du comité d'études à l'UFR Sciences médicales et paramédicales.

Ce projet a été réalisé en s'appuyant sur une commission pluridisciplinaire qui avait été créée avec le soutien de Éric BERTON, à ce moment-là Vice-Président de la Valorisation, et de Georges LEONETTI, Doyen de la Faculté des Sciences Médicales et Paramédicales d'Aix-Marseille Université. Cette commission est composée de 20 membres, dont une dizaine de PU-PH, notamment du Directeur de la recherche de la Faculté des Sciences Médicales et Paramédicales, de 8 Professeurs en Sciences, et de 2 Professeurs en SHS.

Mustapha OULADSINE indique qu'un certain nombre de ses pairs pensent qu'à l'heure du tout numérique et de l'intelligence artificielle, la santé et la pratique médicale doivent bénéficier des avancées technologiques du monde digital pour faire émerger la « Santé numérique », d'où la création de cet institut.
Pour ce faire, il est proposé une démarche centrée sur le patient, ancrée sur le terrain et basée sur l'interdisciplinarité.

L'enquête ayant fait ressortir au sein d'AMU l'existence de plusieurs champs du numérique et de l'intelligence artificielle (IA), il est proposé dans un premier temps de faire un focus sur deux thématiques considérées comme actives et fertiles, que sont les neurosciences et l'oncologie, mais plus particulièrement orienté sur la partie modélisation ainsi que l'aide au diagnostic médical.

(Page 3) Au sein de cet Institut, il est proposé des actions de recherche, de formation et de valorisation à l'instar de ce qui se pratique déjà dans les instituts d'AMU, et 4 pôles le composeront : Technologies numériques pour la santé, Données numériques de santé, Éthique, droits et usages en santé numérique, et Pédagogie et santé numérique.
La recherche appliquée sera privilégiée pour apporter des réponses sous forme de solutions techniques opérationnelles et valorisables. Pour ce faire, la mise en place d'équipes projet, appelées « mini-RHU@AMU » et dédiées aux problématiques médicales identifiées, sera encouragée.

(Page 4) Le consortium constituant l'Institut LAENNEC est composé par 21 Unités de recherche (10 en Santé, 7 en Sciences et 4 en Droit SHS), et regroupe aujourd'hui 521 personnes, dont 356 permanents. Il inclura 3 écoles doctorales (ED Mathématiques et Informatique, Sciences pour l'ingénieur, et Sciences de la vie et de la santé), et sera en partenariat avec les deux établissements de soins que sont l'AP-HM et l'IPC.
La Formation-Recherche s'articulera autour de 6 composantes : la Faculté des Sciences Médicales et Paramédicales, la Faculté de Pharmacie, la Faculté des Sciences, Polytech Marseille, la Faculté des Sciences du sport et la Faculté des Arts, Lettres, Langues et Sciences humaines.

(Pages 5 et 6) Ce projet est structurant, fédérateur, synergique, interdisciplinaire et identitaire au sein d'Aix-Marseille Université qui s'inscrit dans l'écosystème local, car l'Institut, sous l'égide de la Faculté des Sciences Médicales et Paramédicales et en interaction avec les autres composantes précitées, interagira

pour la recherche avec des instituts d'établissement existants en sciences et en santé. Un travail sera également conduit sur la valorisation de l'activité de recherche de l'Institut LAENNEC en s'appuyant sur l'écosystème présent comme l'Institut Carnot, SATT, la CISAM, etc.
Les actions de l'Institut vont se situer au niveau national avec :

- une politique de bourses de master avec un montant attractif, et s'appuyant sur le programme TIGRE pour attirer les meilleurs étudiants à travailler sur les sujets qui seront affichés par l'Institut ;
- une politique de séminaires pédagogiques récurrents ;
- des projets étudiants communs Santé/Sciences seront encouragés ; etc.

Ainsi qu'au niveau international avec :

- un travail qui sera mené en s'adossant à l'Université CIVIS pour faire émerger des masters européens (parcours biomarqueurs et intelligence artificielle) ;
- un travail qui sera conduit pour l'ouverture vers la Méditerranée et l'Afrique par des processus de co-diplomation et/ou co-formation en IA pour la santé ;
- une politique de gratification de stages de niveau master international sera mise en place pour attirer les étudiants étrangers dans les laboratoires d'AMU.

(Pages 7 et 8) En ce qui concerne la recherche, l'objectif est de faire de cet Institut la pierre angulaire de l'animation et de la coordination scientifique en IA et numérique pour la santé.
Il sera mis en place un guichet unique hospitalo-universitaire et socio-économique en Numérique - IA & Santé qui centralisera les demandes, et offrira une chaîne de valeurs s'étendant de la question médicale jusqu'à la valorisation permettant d'amener le numérique et l'IA au lit du patient.

Éric BERTON souligne, eu égard aux rencontres programmées sur les principes de citoyenneté et de laïcité, de contribution à la culture de l'engagement et de lutte contre le racisme et l'antisémitisme évoquées en début de conseil, qu'il préférerait le terme « Projet *marquant pour AMU* » plutôt qu'« identitaire » (cf. page 8).

Mustapha OULADSINE note la remarque de Monsieur le Président.

Isabelle DE SAINTE-MARIE souhaite connaître la composition de la commission IA et numérique pour la santé.

Mustapha OULADSINE répond que la commission évoquée a été constituée pour travailler sur l'émergence de cet Institut.
S'agissant du pilotage et de la gouvernance de l'Institut LAENNEC, ils seront semblables à ceux des instituts d'AMU actuels avec : un conseil d'institut regroupant des composantes et laboratoires de recherche, un comité de pilotage des tutelles, une commission recherche et une commission pédagogique.

Éric BERTON, précise que le cadre des instituts prévoit que les laboratoires et composantes impliqués doivent être représentés.

Pour avoir abordé ce sujet à d'autres occasions, Erwan TRANVOUEZ rappelle qu'il est nécessaire d'éviter, dans cette recherche de transversalité et de pluridisciplinarité, des instituts qui cloisonnent et empêchent la collaboration entre instituts. Il ajoute que l'InCIAM pourrait collaborer avec l'institut IA.

Kathia CHAUMOÎTRE explique que la partie éthique a été intégrée à la thématique IA et Santé.

Elle entend bien le fait de devoir travailler avec d'autres instituts et composantes, mais il s'avère nécessaire dans un premier temps de parvenir à constituer un institut avec un nombre de composantes suffisamment important pour valoriser l'IA et Santé existant à AMU mais manquant de visibilité.

Elle ajoute qu'elle rejoint Erwan TRANVOUEZ pour que des passerelles soient favorisées entre les différentes composantes sur cette thématique.

Mustapha OULADSINE mentionne qu'il partage tout à fait l'avis de Erwan TRANVOUEZ quant au cloisonnement à éviter absolument.

Jean-Philippe PROST demande si un projet de ce type pourrait intégrer dès sa création des mesures qui viseraient à évaluer l'impact des pratiques numériques.

Mustapha OULADSINE répond que les moyens de stockage et de calcul intègrent en termes technologiques ces questions d'impact environnemental (consommation en électricité, etc.).

Emmanuelle ROSA est rassurée par le fait que l'axe 3 sur l'éthique soit associé à l'axe 2 sur les données numériques en santé (page 3), car ces deux axes sont imbriqués.

Kathia CHAUMOÎTRE pense que l'éthique et les droits en santé sont des points fondamentaux à intégrer dans ce qui constitue l'IA et la santé, car la médecine 4P permet une prise en charge du patient en amont de la maladie. Sur le plan pratique, ceci permet de faire des économies de santé, mais également dans l'ensemble du traitement du patient.

Fathia TIR partage la remarque d'Eric Berton sur le choix du terme « marquant » plutôt qu'« identitaire » pour le titre de la page 8.

Éric BERTON, soumet au vote des membres du conseil d'administration la création de l'Institut LAENNEC.

La création de l'institut LAENNEC
est adoptée à la majorité des membres présents et représentés
par 30 voix pour et 1 abstention.

Le Président, Éric BERTON, remercie les intervenants pour leur présentation.

(15 h 20, Mme CHAUMOITRE et Mustapha OULADSINE quittent la séance du conseil d'administration.)

* ***1.b.4 – Convention AMU-IEP***

(Présentation à l'écran - Lecture et commentaires.)

Pierre BOS mentionne que l'avis du conseil d'administration est sollicité dans le but d'approuver la nouvelle convention entre l'IEP et AMU et de conforter ainsi les liens privilégiés entre Aix-Marseille Université et l'Institut d'Études politiques (IEP) d'Aix-en-Provence.
En date du 22 septembre 2015, le conseil d'administration avait approuvé la convention bilatérale d'association modifiée entre Aix-Marseille Université et l'IEP, et depuis le décret n°2016-181 du 23 février 2016 une association entre AMU et l'IEP d'Aix-en-Provence existe à l'instar des Universités d'Avignon, de Toulon, et de Centrale Marseille.
La convention précédente étant échue, le renouvellement de cette association est proposé, sachant que la convention a été toilettée ; les modifications sont surlignées en jaune dans le texte de la convention.

Éric BERTON, remercie Pierre BOS, et invite les administrateurs à faire part de leurs commentaires.

Erwan TRANVOUEZ demande s'il s'agit bien d'une intensification de la collaboration entre les deux établissements.

Éric BERTON, confirme les propos de Erwan TRANVOUEZ, et précise à ce titre pour illustration la création récente de l'UMR Mésopolis.

Erwan TRANVOUEZ a noté qu'Aix-Marseille Université était représentée au conseil d'administration mais qu'elle n'avait que voix consultative, ce qui dénote une asymétrie entre AMU et l'IEP.

Pierre BOS répond par l'affirmative, mais relève que le nombre de sièges de représentants au conseil d'administration d'AMU sont tous pourvus.

Erwan TRANVOUEZ demande si cela signifie que les membres de l'IEP peuvent participer aux réunions des instituts, par exemple.

Éric BERTON, répond qu'il n'existe qu'un laboratoire à l'IEP, Mésopolis, et que les enseignants-chercheurs de l'IEP peuvent donc participer aux réunions des instituts.

Philippe DELAPORTE relève que Sciences Po Aix fait également partie d'A*MIDEX.

Fathia TIR remercie Pierre BOS pour la présentation de la convention entre AMU et l'IEP, et demande si la durée de 5 années pour la conclusion de la convention est prévue par des textes légaux.

Pierre BOS répond qu'il ne pense pas que les textes prévoient une durée précise, et Damien VERHAEGHE précise que cette durée est celle d'un contrat quinquennal.

Éric BERTON, sollicite l'avis des élus.

La convention AMU-IEP
est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

* ***1.b.5 – Renouvellement de la convention FIPHFP***

Laurent BENSOUSSAN rappelle en introduction que la convention FIPHFP courant de 2018 à 2020 touche à sa fin après une prolongation de 6 mois jusqu'en juin 2021. Puis, il cède la parole à Vincent CARILLO.

Vincent CARILLO mentionne que cette première convention prévoyait l'atteinte d'un taux d'emploi de 2,76 % de bénéficiaires d'obligation d'emploi (BOE), taux largement dépassé pour s'établir à 3,49 %. Le conventionnement est indéniablement un accélérateur pour une politique d'emploi et de maintien dans l'emploi. Pour autant, le taux d'emploi d'AMU reste légèrement inférieur au taux moyen des établissements comparables, qui se situe à 3,82 %, et au taux moyen dans la Fonction publique d'État qui est de 4,87 %.
Le conventionnement permet, particulièrement grâce au catalogue des interventions du FIPHFP, de répondre à la diversité des besoins de compensation des agents, tant au niveau des aides techniques (matériels) qu'humaines, ou qu'en formations destinées aux personnels en situation de handicap pour les aider à utiliser des matériels pour compenser leur handicap, ou les former à un nouveau métier.
La première année de conventionnement a permis d'initier une dynamique collective,

- interne pour détecter, avec les médecins, les assistantes sociales et les organisations syndicales de l'Établissement, les situations de maintien dans l'emploi,
- externe pour instruire et mettre en œuvre la compensation, et ce en lien avec le réseau Cap Emploi, ainsi qu'un réseau de prestataires spécialisés par déficience.

Pour la deuxième année du conventionnement, AMU a consolidé les partenariats, et structuré les actions de la politique inclusive d'insertion et de maintien dans l'emploi des personnels en situation de handicap, en créant la fonction de référent handicap campus.
Lors de la dernière année de conventionnement, malgré le contexte particulier de la crise sanitaire de la COVID-19, AMU a inscrit durablement les actions pour les personnels en situation de handicap dans les projets transverses ressources humaines de l'Établissement.
La seconde convention, débutant le 1er juillet et arrivant à échéance le 30 juin 2024, va permettre à Aix-Marseille Université de poursuivre et d'accentuer ses efforts grâce à une continuité de crédits pour permettre aux personnes en situation de handicap une intégration durable au sein de ses effectifs.

L'objectif quantitatif de la convention 2021-2024 est l'atteinte d'un taux d'emploi de 4,90 % pour approcher le taux moyen d'emploi dans la Fonction publique d'État.

Concernant les objectifs de recrutement, la DRH a fortement axé son choix sur l'emploi d'apprentis et de doctorants contractuels en situation de handicap malgré les restrictions budgétaires du Ministère, et ce afin de renforcer la politique de recrutement d'AMU.

Un budget équilibré entre les différents axes imposés par le FIPHFP a été élaboré en tenant compte de la demande élevée sur l'axe 1 relatif au recrutement des travailleurs en situation de handicap.

Le financement sur cet axe représente 44 % de la demande d'intervention du FIPHFP, sachant que l'apprentissage représentera une part importante de ce pourcentage.

Jean-Philippe POTIER précise que le taux de participation du FIPHFP sur ces actions est de deux tiers.

Vincent CARILLO ajoute que les frais de formation sont pris en charge à hauteur de 10.000 €, comme un certain nombre de primes octroyées aux apprentis. Cet axe va donc être consommateur de crédits. L'Établissement s'engage donc avec un cofinancement important sur les actions.
Les autres dispositifs de l'employeur, non détaillés dans la présentation, comprennent notamment le financement des contrats doctoraux handicap qui représentent une masse salariale importante.

Éric BERTON, donne la parole aux élus du conseil d'administration.

Isabelle DE SAINTE-MARIE demande qui est référent handicap pour le site du Pharo, ainsi que le pourcentage d'affectation des personnels aux missions pour le handicap.

Vincent CARILLO explique être le correspondant handicap au campus du Pharo où il est en charge de la convention avec le FIPHFP et de la mise en place des différentes actions, Monique REVEST est référente pour les équipes du Pharo, et depuis le mois de février, une apprentie en situation de handicap est déléguée à l'aspect administratif, notamment au suivi des factures pour la mise en place des plans de compensation des personnels.

Jean-Philippe POTIER signale que l'accompagnement des personnels s'est inspiré de celui mis en place pour les étudiants, notamment dans les BVE.
Par ailleurs, il précise que les personnels ne sont pas affectés à 100 % sur la mission handicap au sein des campus : comme au sein des BVE, les personnels accompagnent les étudiants sur différentes thématiques, dont celles destinées aux étudiants en situation de handicap.

Jean-Philippe PROST demande si le nombre des RQTH (Reconnaissance de la Qualité de « Travailleur handicapé ») est suivi pour en connaître l'évolution.

Vincent CARILLO répond que le terme BOE est un terme générique englobant les RQTH, les personnes percevant une allocation d'adulte handicapé, etc.
En 2020, 263 personnes possédaient un titre justificatif de Bénéficiaire de l'Obligation d'Emploi, ce qui représente 103 personnes supplémentaires par rapport à 2019.
Chaque année ce chiffre diffère, car environ 40 à 50 personnes sortent des effectifs BOE pour diverses raisons : amélioration du handicap, départs à la retraite, fin de contrats, décès...

Laurent BENSOUSSAN tient à souligner le travail réalisé par le bureau handicap qui encourage les personnes en situation de handicap à déclarer leur situation, car l'augmentation de l'identification du nombre de personnes bénéficiant de la RQTH est remarquable.
À ce titre, il remercie particulièrement Vincent CARILLO et Monique REVEST.

Éric BERTON, s'associe à Laurent BENSOUSSAN pour saluer le travail effectué par la mission handicap, et signale que Erawan TRANVOUEZ vient d'évoquer dans le fil de discussion de la réunion le remarquable projet HUGo à Polytech, qui a pour objectif la création d'un programme de formation visant à favoriser l'employabilité des personnes en situation de handicap.

Fathia TIR remercie Vincent CARILLO, Monique REVEST, ainsi que la cellule handicap intégrée à la DRH pour la tâche qu'ils accomplissent.

Elle relève que le SGEN CFDT effectue un travail remarquable avec cette cellule sur l'accompagnement des personnels pour qu'ils déclarent leur situation de handicap, et puissent ainsi bénéficier de différentes aides pour exercer au mieux leurs fonctions. À ce titre, Fathia TIR partage les propos de Laurent BEN SOUSSAN.

Vincent CARILLO remercie Fathia TIR, et ajoute que la dynamique de cette convention provient effectivement du travail transverse effectué en interne pour identifier les personnes en situation de handicap par les médecins, les assistantes sociales, et les organisations syndicales.

Éric BERTON, associe à leurs remerciements Laurent BENSOUSSAN et Jean-Philippe POTIER qui œuvrent de façon importante en direction des personnes en situation de handicap.

Puis, il soumet aux voix la convention FIPHFP.

Le renouvellement de la convention FIPHFP
est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

2.- AFFAIRES COURANTES DANS LES GRANDS DOMAINES D'ACTION DE L'ETABLISSEMENT

2.a. COMMANDE PUBLIQUE

**** 2.a.1 – Protocoles transactionnels relatifs au règlement du litige entre l'Université d'Aix-Marseille et le titulaire Travaux du Midi s'agissant de l'exécution de l'accord-cadre et des 2 marchés subséquents de l'opération rénovation de locaux pour le projet Neurotimone***

(Présentation à l'écran – Lecture et commentaires – Madame Laurence MOURET est de nouveau présente, le nombre de votants passe à 32)

Diane PICLET expose que les deux protocoles transactionnels présentés concernent des travaux liés à l'opération Neurotimone, à savoir :

- la rénovation de locaux portant sur le bâtiment principal de la Faculté de Sciences médicales et paramédicales (Marché Subséquent n°1 (MS1)), pour une enveloppe estimée à 8,2 M€ ;
- *le bâtiment de l'INT (MS2) qui attribuait, à la suite de la passation d'un appel d'offres ouvert, un accord-cadre de travaux tout corps d'État au groupement solidaire Travaux du Midi (mandataire) et Sedel Génie Électrique, Camiclar (co-traitants), pour près de 3 M€.* ***(Page 1)***

(Pages 2 et 3) La transaction constitue un mode alternatif de règlement des litiges, prévu par le Code de la Commande publique, par lequel les parties recherchent une solution juste par un accord passé en dehors de toute saisine juridictionnelle.

Élisabeth GOIG indique que le périmètre de l'opération MS1 concerne l'implantation de laboratoires de niveau R+2 et R+3, et d'une animalerie avec un haut niveau de confinement.
Outre les retards récurrents sur ces installations, les difficultés rencontrées avec l'entreprise étaient la non-conformité des installations techniques présentées par l'entreprise.
Au titre des indemnisations souhaitées par l'Établissement, il y avait, d'une part, la valorisation des retards et du préjudice subi, et, d'autre part, la mise en œuvre d'un marché de substitution sur la reprise des installations techniques dont la réception avait été refusée.
Le bilan financier montre un solde négatif de 44.000 €, dont 1 M€ qui avaient été retenus au fil du projet sur les acomptes et les pénalités provisoires, et une somme de 149.000 € au titre de l'indemnisation du préjudice subi par AMU.

En ce qui concerne le MS2, la problématique était différente, puisque le seul reproche fait à l'entreprise était un retard significatif sur son marché car, associée au dépôt de bilan du seul partenaire qui lui restait,

l'entreprise n'était plus en capacité de réaliser la fin des opérations, particulièrement sur des lots techniques.
Il a donc été proposé à cette entreprise d'arrêter le marché en l'état et de reprendre l'ensemble des travaux, avec une indemnisation forfaitaire du préjudice d'AMU limitée à la somme globale de 275.960,93 €. ***(Pages 4 et 5)***

Diane PICLET souligne que le protocole transactionnel n'exonère pas le prestataire de sa responsabilité du fait de vices ou malfaçons qui seraient réalisés soit par ses sous-traitants, soit par lui-même. ***(Page 5)***
Élisabeth GOIG mentionne qu'au regard des difficultés rencontrées, la première tranche relative aux laboratoires, dont la livraison était prévue à fin 2018, a été livrée en juin 2019. La tranche optionnelle correspondant aux locaux qui accueillent VECT HORUS a été livrée en août 2019.
Au mois de janvier 2020, la réception du R+6, constituant l'animalerie située dans le bâtiment principal de la Timone a été refusée. Un constat d'huissier a donc été établi le 28 janvier 2020, date retenue dans le cadre de la transaction concernant le bâtiment R+6. ***(Page 6)***

Concernant la tranche 2, les travaux prévus en avril 2019 pour 10 mois ont abouti le 17 décembre 2020 à un constat contradictoire après avoir réceptionné difficilement en septembre 2020 le bâtiment R+5. Au même titre que pour le MS1, la date du constat a été arrêtée comme date de réception au 17 décembre 2020.

Diane PICLET donne lecture des points transactionnels sur lesquels le vote du conseil d'administration est requis.

Les membres du conseil d'administration ne demandant pas la parole sur ce sujet, Éric BERTON, le soumet au vote.

Les protocoles transactionnels relatifs au règlement du litige entre l'Université d'Aix-Marseille et le titulaire Travaux du Midi s'agissant de l'exécution de l'accord-cadre et des 2 marchés subséquents de l'opération rénovation de locaux pour le projet Neurotimone sont adoptés à l'unanimité des membres présents et représentés.

2.b. FORMATION

* *2.b.1 Modification des fonctions ouvrant droit aux EQS – nouvelle activité – « référents pédagogiques enseignants » dans le cadre de la direction des études*

Lionel NICOD rappelle que l'arrêté du 30 juillet 2018 instaure la fonction de directeur des études. Une démarche a donc été entreprise pour l'élaboration des contrats pédagogiques pour les étudiants entrant en cycle L, avec une réflexion sur l'outil ConPeRe.
Cependant, selon les différentes situations identifiées, d'une part, et la taille de la cohorte d'étudiants, d'autre part, il est apparu nécessaire d'apporter une aide aux directeurs des études par des enseignants nommés « référents pédagogiques enseignants ».

Il est demandé au conseil d'administration de se prononcer sur l'installation des heures d'EQS pour les référents pédagogiques enseignants dans le cadre de la direction des études.

Lionel NICOD informe les membres du conseil que la CFVU a voté « pour » à l'unanimité l'ensemble du texte, et le comité technique s'est également prononcé « pour » à l'unanimité sur la rémunération.

Éric BERTON, invite les administrateurs à statuer sur cette proposition.

La modification des fonctions ouvrant droit aux EQS – nouvelle activité – « référents pédagogiques enseignants » dans le cadre de la direction des études est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

* ***2.b.2 – Modification de cadrage de la Prime d'Engagement Pédagogique (PEP)***

Lionel NICOD rappelle que la prime d'engagement pédagogique, dispositif existant depuis un certain nombre d'années, s'élevait jusqu'à présent à 2.000 € attribués sur une année aux enseignants en fonction de leur engagement pédagogique.
La nouvelle gouvernance a choisi de modifier cette prime avec la volonté de mieux reconnaître et valoriser les activités pédagogiques des enseignants et enseignants-chercheurs.
Après discussion, notamment en CAcR avec les représentants syndicaux, il a été proposé de faire évoluer cette prime vers la prime d'encadrement doctoral et de recherche (PEDR), c'est-à-dire d'aligner la valorisation pédagogique sur la valorisation de la recherche.
La réflexion s'est appuyée sur la PEP, dont certains éléments ont été repris (distinction entre la PEP et la PRP, les EQS, le dispositif d'avancement des enseignants-chercheurs), ainsi que sur des éléments provenant de la PEDR.

(Lecture de la note.)
En termes de modifications, la PEP est désormais distribuée pendant 4 ans aux enseignants et enseignants-chercheurs à l'instar de la PEDR, et représente 4.000 € par an.
Le budget des PEP s'élève à 100.000 €, ce qui permet de répartir 50 PEP, mais il est proposé de ne distribuer chaque année que 20 PEP pour aboutir à l'issue des 4 ans à un total de 80 PEP au lieu de 50.
Comme le montant de la PEP a augmenté, l'instruction des dossiers de PEP sera effectuée par le conseil académique restreint pour décision de l'attribution ou non de la PEP.
Pour information, les critères d'attribution sont aujourd'hui calqués sur les dossiers d'avancement des enseignants-chercheurs pour faciliter le traitement des dossiers.

Ce point est passé en CFVU du 12 mai 2021 et a reçu un avis favorable à l'unanimité, une abstention a été enregistrée au comité technique du 18 mai 2021, et le vote a été majoritaire en CACr du 3 juin 2021.

Damien VERHAEGHE complète l'intervention de Lionel NICOD pour indiquer que les critères de choix et les barèmes seront présentés aux comité technique et conseil d'administration du mois de juillet.

Éric BERTON, donne la parole aux administrateurs.

Fathia TIR demande comment s'est construite la réflexion concernant cette prime.

Lionel NICOD réitère que la PEP avait été mise en place auparavant sous la forme d'une prime de 2.000 € sur une année, et qu'elle avait été votée dans les différentes instances.
Il s'agit donc aujourd'hui de l'évolution d'un dispositif connu qui a été discuté assez longuement en CAcR, en conférence des doyens et en CT.

Éric BERTON, énonce que la politique de l'Établissement vise à valoriser l'enseignement autant que la recherche.

Fathia TIR souhaite savoir à quelle instance devront être déposées les demandes de recours relatifs à cette prime.

Lionel NICOD répond que tout recours devra être adressé au CAcR qui approuve ou refuse l'attribution de la PEP.

Éric BERTON, propose au conseil d'administration de voter sur ce point.

La modification de cadrage de la Prime d'Engagement Pédagogique (PEP)
est adoptée à la majorité des membres présents et représentés
par 31 voix pour et 1 abstention.

* ***2.b.3 – Modifications de l'offre de formation pour 2021/2022 (incluant les FAD) vague 6 et 7***

Lionel NICOD mentionne que dans les propositions de modification de l'offre de formation, un certain nombre d'entre elles relèvent du cycle Licence, notamment de DREAM*U.

Ce ~~Un~~ NCU (Nouveau cursus à l'université), visant à améliorer l'autonomie de l'étudiant et sa réussite en adaptant sa formation, avait été obtenu lors de la précédente gouvernance sur le cycle Licence, mais il ne se déploie massivement que cette année.
En 2020, à titre expérimental deux composantes sont entrées dans DREAM*U (la Faculté de droit et de Science politique sur la mention de droit, et l'ALLSH sur différentes mentions), et les facultés de Sciences du Sport, de Sciences, et d'Économie-Gestion sont sollicitées pour y accéder en 2022 ou 2023.
Pour l'entrée de ces composantes dans le projet DREAM*U, une stratégie a été mise en place qui consiste à financer les doubles licences, les doubles cursus, les parcours soutien notamment dans le cadre de la loi ORE, sachant que DREAM*U viendra en soutien pour parvenir à une transformation complète du cycle Licence.
Par conséquent, un grand nombre de modifications de l'offre de formation relève de cette démarche et de l'entrée d'Aix-Marseille Université dans l'application de ce projet structurant et transformant pour l'Établissement, et ce en combinant différents moyens de financement afin de tous les optimiser.

Constatant qu'il n'y a pas de demande de parole, le Président, Éric BERTON, soumet aux voix la proposition exposée.

Les modifications de l'offre de formation pour 2021/2022 (incluant les FAD) vague 6 et 7 sont adoptées à l'unanimité des membres présents et représentés.

* *2.b.4 – Demande d'accréditation hors vague : DEUST « Préparateur/Technicien en pharmacie »*

Lionel NICOD rappelle que la réforme sur l'universitarisation des diplômes de Santé compte, parmi les diplômes qu'elle concerne, celui de « Préparateur en pharmacie ». Ce diplôme évolue sous la forme d'une licence professionnelle qui se prépare en trois ans, la troisième année étant une spécialisation pour être préparateur en pharmacie en hôpital, en officine, etc.
Lorsqu'un étudiant prépare une licence professionnelle en 3 ans qui ne relève pas d'un bachelor universitaire de technologie, il peut, en fin de deuxième année et s'il a validé 120 ECTS, obtenir également un DEUST.
La création de la licence professionnelle ayant déjà été validée, il est demandé au conseil d'administration de valider la création du DEUST « Préparateur en pharmacie » délivrable à l'issue de la deuxième année dans les conditions précitées, afin de permettre à l'étudiant d'être diplômé après deux ans d'études.

Éric BERTON, propose aux membres du conseil d'administration de se prononcer.

La demande d'accréditation hors vague : DEUST « Préparateur/Technicien en pharmacie » est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

* *2.b.5 – Tarifs de formation continue pour les diplômes nationaux pour 2021/2022 : hors vague*

Lionel NICOD rappelle que lors du précédent vote sur les diplômes nationaux, un tarif manquait pour la composante ALLSH. Les tarifs de formation continue y afférents (licence professionnelle « Métiers de la médiation par des approches artistiques », master « Lettres » et le master « Sciences de l'éducation ») étant connus, il est nécessaire de les régulariser par un vote du conseil d'administration.
De plus, le master « Douanes » ayant récemment été créé, ses tarifs sont également soumis à l'avis du conseil d'administration.

Éric BERTON, soumet ce point au vote du conseil d'administration.

Les tarifs de formation continue pour les diplômes nationaux pour 2021/2022 : hors vague sont adoptés à l'unanimité des membres présents et représentés.

* ***2.b.6 – Capacités d'accueil en master 1 pour 2021/2022 : hors vague***

(Présentation à l'écran – Lecture et commentaires.)

Lionel NICOD expose que l'EJCAM souhaite, d'une part, ouvrir cette année sa formation en contrat de professionnalisation et, d'autre part, offrir 10 places en alternance au titre de ce contrat. Cette offre sera publiée sur « Trouver mon master ».

Fathia TIR demande si ces places peuvent être attribuées dans le cadre de contrats d'apprentissage.

Lionel NICOD répond par la négative, car les places proposées le sont en contrat de professionnalisation. Toutefois, si une ouverture était souhaitée dans le cadre de l'apprentissage, un dossier devrait être déposé auprès du CFA qui donnera ou non son autorisation. En cas d'accord, les 10 places pourront être ouvertes au titre de contrats de professionnalisation et d'apprentissage.

Il insiste sur le fait que le vote du conseil d'administration de ce jour porte sur l'ouverture de 10 places en contrat de professionnalisation.

Éric BERTON, appelle le conseil d'administration à voter.

Les capacités d'accueil en master 1 pour 2021/2022 : hors vague sont adoptées à l'unanimité des membres présents et représentés.

* ***2.b.7 – Diplômes en Partenariat Pédagogique : DPI AMU-FS/Côte d'Ivoire et Burkina Faso et DPI AMU FS et FSMPM/WUT (Chine)***

Lionel NICOD indique dans le cadre des diplômes en partenariat international, la faculté des Sciences (FS) propose l'ouverture d'un double diplôme entre le master 2, mention « Mathématiques et applications » parcours type « Mathématiques fondamentales », et le projet de master 2 « MAMA BOBO » au sein de l'Université Nazi Boni, à Bobo Dioulasso (Burkina Faso).

La FS prévoit également la création d'un double diplôme entre le master mention « Mathématiques et applications » parcours type « Calcul scientifique, Équations aux dérivées partielles, Probabilités, statistiques » (M2 CEPS), et le master 2 « Probabilités appliquées aux sciences du vivant » (M2 PSAV) au sein de l'Université Félix Houphouët-Boigny à Abidjan (Côte d'Ivoire).

Ces doubles diplômes seraient suivis par 10 étudiants en M2 de façon bisannuelle à l'Université Nazi Boni et à l'Université Félix Houphouët-Boigny à Abidjan.

La volonté de la Faculté des Sciences est d'aider au développement local, pour qu'à terme elle n'ait plus besoin de ce double diplôme.

Laurence MOURET ajoute qu'une fois le doctorat obtenu, l'objectif est la formation des enseignants-chercheurs qui, de fait, enseigneront à la place des enseignants français.

Lionel NICOD indique que dans le cadre des diplômes en partenariat international, les facultés des Sciences (FS) et de Sciences Médicales et Paramédicales (FSMPM) proposent l'ouverture de doubles diplômes en licence et master en partenariat avec l'Université de Technologie de Wuhan (WUT) (République Populaire de Chine).

Jusqu'à présent, cet institut franco-chinois hébergeait des formations délivrées par Aix-Marseille Université, et ce bien que l'Établissement n'avait pas fait de diplôme en partenariat international. L'objectif est donc de régulariser ce partenariat en ayant aussi pour WUT AMU un diplôme en partenariat international à l'instar de toutes les formations délocalisées pour Aix-Marseille Université.

Erwan TRANVOUEZ demande si les enseignements sont dispensés en distanciel compte tenu de la crise sanitaire actuelle.

Giovanna CHIMINI confirme que ces enseignements, comme ceux d'Aix-Marseille Université, ont été effectués en distanciel et en tenant compte du décalage horaire.

Lionel NICOD termine en indiquant que la CFVU a voté « pour » à l'unanimité la création des doubles diplômes demandée par la Côte d'Ivoire, et à la majorité avec, respectivement, une abstention pour le Burkina Fasso, et 2 abstentions pour WUT-AMU.

Éric BERTON, soumet aux voix la proposition exposée.

Les diplômes en Partenariat Pédagogique : DPI AMU-FS/Côte d'Ivoire et Burkina Faso et DPI AMU FS et FSMPM/WUT (Chine)
sont adoptés à l'unanimité des membres présents et représentés.

* ***2.b.8 Capacités d'accueil minimales en 2ème année des études de santé à la rentrée 2022 pour les filières Médecine, Maïeutique, Odontologie, Pharmacie (MMOP)***

Lionel NICOD mentionne que suite aux difficultés rencontrées sur la réforme PASS et LAS, une notification émanant du Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche et de l'innovation demande aux universités le vote dès ce mois de juin, des capacités minimales sur les formations de Santé en 2022, ainsi que la part des places dédiées au LAS 2.
Compte tenu des évolutions et des trajectoires par rapport aux recommandations de l'Agence Régionale de Santé, il est proposé 761 places réparties comme suit :

- les capacités d'accueil pour les étudiants ayant validé au moins 120 ECTS représenteront au minimum 30% des places soit : 228 places
- les capacités d'accueil pour les étudiants ayant validé au plus 60 ECTS représenteront au minimum 30% des places soit : 228 places
- les capacités d'accueil pour les étudiants présentant leur candidature au titre du II de l'article R. 631-1 du code de l'éducation (dits « passerelles ») représenteront au minimum 5% des places soit : 38 places.

Les 35 % restants ne sont pas encore répartis du fait du manque de visibilité à date sur les flux d'inscription pour Parcoursup, et ce afin de conserver une marge de manœuvre en fonction des capacités en PASS et LAS. De plus, le Ministère préparant actuellement un nouveau décret sur la réforme PASS et LAS qui devrait être publié début juillet, il est préférable d'attendre le texte définitif et de soumettre au vote le minimum en termes de répartition.

Camille BAGNOL ne comprend pas pourquoi le nombre de places proposées en MMOP pour la rentrée 2022 n'est supérieur que de 20 places par rapport à cette année, car il devrait y avoir un pic de transition compte tenu du nombre de PACES résiduels à écouler.

Lionel NICOD répond que les PACES résiduels ont eu un nombre de places qui leur a été dédié par le ministère, nombre calculé notamment en fonction du taux de réussite des PACES des années précédentes. Les PACES n'ont donc pas été pénalisés cette année.
Par ailleurs, il reste 35 % de places à répartir.

Rémi ENJALBERT demande si le nombre d'étudiants en filière MMOPK en deuxième année va augmenter.

Lionel NICOD précise que le chiffre minimum de 761 places ne concerne que les filières MMOP.

Rémi ENJALBERT demande si l'augmentation de places se répartit équitablement entre toutes les filières.

Lionel NICOD énonce que jusqu'à présent l'augmentation était essentiellement en médecine. Par conséquent, une demande sera faite à la FSMPM pour savoir s'il sera possible d'accroître le nombre de places sur les autres filières.

Rémi ENJALBERT relève que la question se pose en médecine compte tenu du nombre d'étudiants en stage qui s'amplifie chaque année.

Éric BERTON, répond qu'en pharmacie et en médecine, il s'agit d'une volonté des doyens.

Camille BAGNOL mentionne que les étudiants qui vont suivre une filière scientifique, par exemple, vont rencontrer le même obstacle au niveau des TP. Par conséquent de son point de vue, la variation du nombre de places en médecine ne constitue pas un problème.

Lionel NICOD répond qu'un souci de place en termes d'infrastructure existe pour les LAS 2, puisque pour les accueillir des travaux vont être entrepris pendant les vacances d'été. En ce qui concerne la filière maïeutique, les stages posent problème, et pour la filière odontologie, ce sont les salles de TP qui manquent. La massification de l'enseignement supérieur engendre des soucis en médecine, qui sont accrus par les contraintes que peuvent rencontrer les hôpitaux en termes d'encadrement et d'accueil des étudiants.

Éric BERTON, invite les administrateurs à statuer sur ce point.

Les capacités d'accueil en minimales en 2ème année des études de santé à la rentrée 2022 pour les filières Médecine, Maïeutique, Odontologie, Pharmacie sont adoptées à la majorité par 30 voix pour et 2abstentions.

2.c. Développement du Patrimoine Immobilier

* ***2.c.1 – Déclaration de désaffectation et de déclassement d'une partie de l'emprise foncière « Nord Schuman », confirmation de la vente au profit de Linkcity Sud Est et autorisation de signature de l'acte authentique par le Président***

Ségolène DURAND va évoquer un sujet déjà présenté en conseil d'administration dans le cadre de la procédure globale relative à ce dossier en septembre 2020.

(Présentation à l'écran – Lecture et commentaires.)

(Page 2) Les espaces proposés à la désaffectation et au déclassement pour une superficie de 1243 m² sont situés à l'arrière de la bibliothèque universitaire de droit sur le site Schuman.

(Page 3) AMU va percevoir la somme de 447.000 € pour la cession de la parcelle précitée, et reversera à la Ville d'Aix-en-Provence une partie du prix de cession à hauteur de 345.000 €.

(Pages 5 et 6) Ce plan montre le cheminement piéton faisant l'objet de la demande de déclassement.

Constant que ce sujet ne soulève aucune question, Éric BERTON, invite les membres du conseil d'Administration à se prononcer.

La déclaration de désaffectation et de déclassement d'une partie de l'emprise foncière « Nord Schuman », et la confirmation de la vente au profit de Linkcity Sud Est et autorisation de signature de l'acte authentique par le Président est adoptée à la majorité des membres présents et représentés par 31 voix pour et 1 voix contre.

2.d. Direction des Relations Internationales

* ***2.d.1 – Cadrage financier de Plan de Mobilité Sortante (PMS)***

* ***2.d.2 – Nouvelles modalités de gestion du dispositif AMI-MESRI (Aide à la Mobilité Internationale du Ministère***

* ***2.d.3 – Nouveau dispositif d'établissement Plan de Mobilité Instituts (PMI)***

* ***2.d.4 – Fixation des montants de l'allocation de mobilité étudiante, études et stages Erasmus+***

(Présentation à l'écran – Lecture et commentaires.)

Giovanna CHIMINI énonce qu'il s'agit d'approuver les modalités modifiées des aides à la mobilité internationale pour honorer davantage de demandes, l'objectif étant d'appliquer cette délibération à partir de l'année universitaire 2021/2022. ***(Page 3)***

(Page 4) Les montants de l'année précédente sont maintenus, mais une évolution de cette délibération sera soumise au vote du conseil dans l'année, car Erasmus n'a pas à date communiqué un certain nombre d'éléments qui permettront à AMU de réajuster les montants des bourses octroyées.

(Page 5) En ce qui concerne les aides à la mobilité du MESRI, AMU versera à tous les étudiants le montant maximal de 400 € mensuels défini par arrêté ministériel.

(Page 6) Pour les courts séjours, AMU ne propose aucune bourse car, d'une part, la nouvelle programmation d'Erasmus+ doit proposer des modalités de financement intraeuropéen et, d'autre part, CIVIS offre une mobilité courte (STM) pour laquelle il existe un plan de financement qui a été approuvé en conseil d'administration.

Hors Europe, AMU présente désormais un montant journalier pour les frais de séjour afin que le montant pris en charge corresponde à la durée réelle du voyage. À cela s'ajoute un forfait voyage décliné selon la destination.

(Page 7) Pour PMI/TIGER (Mobilité Instituts), le financement proposé est harmonisé avec celui des PMS, hormis celui portant sur la mobilité des personnels qui n'est pas prévu.

(Page 8) L'objectif est de simplifier les modalités de gestion et de paiement, et de verser 70 % des bourses allouées au départ, et 30 % à l'arrivée, mais aussi d'améliorer la lisibilité, optimiser le service à l'étudiant, et augmenter le nombre de mobilités finançables.

Éric BERTON, soumet respectivement aux voix les points venant d'être exposés :

Point 2.d.1 :

Le cadrage financier de Plan de Mobilité Sortante (PMS)
est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

Point 2.d.2 :

Les nouvelles modalités de gestion du dispositif AMI-MESRI (Aide à la Mobilité Internationale du Ministère
sont adoptées à l'unanimité des membres présents et représentés.

Point 2.d.3 :

Le nouveau dispositif d'établissement Plan de Mobilité Instituts (PMI)
est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

Point 2.d.4 :

La fixation des montants de l'allocation de mobilité étudiante, études et stages Erasmus+ est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Erwan TRANVOUEZ souligne que l'absence de questions ne traduit pas un désintérêt pour le sujet, mais qu'elle est liée à la clarté de la présentation, et que personne ne s'oppose à la mobilité des étudiants et des personnels.

Fathia TIR partage l'observation de Erwan TRANVOUEZ.

(17 h 10, Isabelle De Sainte-Marie quitte la séance.)
(Le nombre de votants s'établit dès lors à 31.)

2.e. A*MIDEX

* *2.e.1 Nouvelle version du Règlement A*MIDEX – Règlement relatif aux modalités d'attribution des aides aux projets au titre de l'initiative d'excellence A*MIDEX*

(Présentation à l'écran – Lecture et commentaires.)

Denis BERTIN expose qu'une mission d'audit interne « afin d'évaluer le processus de dépenses dans le périmètre du budget de la Fondation » (lettre de mission, octobre 2019) a été confiée à la Direction de l'amélioration continue (DAC) par le comité d'audit. Cet audit a été diligenté dans le but, d'une part, d'accompagner les porteurs de projet d'AMU, et, d'autre part, au regard de l'engagement du Président de l'Université avec l'État sur la convention d'évolution du capital de 550 M€ et rapportant 26 M€ par an, de montrer que l'Établissement et l'ensemble des acteurs qui travaillent sur les projets respectent l'engagement de l'Université avec l'État.
La DAC a donc mené un ~~comité d~~'audit de novembre 2019 à janvier 2020, et a rendu son rapport contenant des recommandations avec trois points majeurs :

1) le cadre règlementaire : simplification et adaptation à l'usage des projets et gestionnaires ;
2) la fiabilisation amont des éléments financiers et d'organisation de l'appel à projets ;
3) la sécurisation des conditions d'exécution du projet lauréat à la fois sur le volet organisationnel et le volet financier pour permettre la réalisation la plus simple possible du projet, son pilotage, et le suivi des dépenses.

En parallèle, la fondation A*MIDEX s'est engagée dans une démarche qualité depuis 2019, accompagnée par la DAC, et Isabelle POULIQUEN.
L'objectif est une amélioration du service rendu d'A*MIDEX en direction des usagers. ***(Page 1)***

(Page 2) Au regard de l'audit interne et de la démarche qualité d'A*MIDEX, dès juillet 2020 un plan d'action d'amélioration a été rédigé pour répondre à l'ensemble des recommandations. Ce plan prendra fin en juin 2021.

(Lecture des pages 3 et 4.)

Il est soumis au vote du conseil d'administration la révision du règlement financier d'A*MIDEX au regard des recommandations de l'audit interne et du cadre règlementaire du financement public qui vise à encadrer l'attribution et l'utilisation des aides financières de l'IdEx aux projets.

Constatant l'absence de question, Éric BERTON, soumet cette proposition au vote.

La nouvelle version du Règlement A*MIDEX – Règlement relatif aux modalités d'attribution des aides aux projets au titre de l'initiative d'excellence A*MIDEX
est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

2.f. RESSOURCES HUMAINES

* *2.f.1 – Campagne d'emplois 2021 – Enseignants et enseignants-chercheurs : rectificatifs*

Damien VERHAEGHE énonce qu'il s'agit d'une modification de la campagne d'emplois 2021 votée lors du conseil d'administration du 15 décembre 2020, portant sur 3 postes :

- modification du profil d'un poste de Professeur publié par la FEG ;
- modification du choix de la composante du recrutement d'un Professeur contractuel à la place d'une mise au concours ;
- concernant Polytech, une modification du rattachement concernant l'unité de recherche, et le département de formation.

Ces éléments ont été présentés au CT du 18 mai 2021.

Emmanuelle ROSA souhaite savoir ce qui a motivé les modifications concernant la FEG.

Dorothée VERHAEGHE répond que la DRH n'a pas été informée des motivations de ces changements.

Éric BERTON sollicite l'avis des membres du conseil d'administration.

La campagne d'emplois 2021 – Enseignants et enseignants-chercheurs : rectificatifs est adoptée à la majorité des membres présents et représentés par 28 voix pour et 3 abstentions.

* *2.f.2 – Modification du contingent congés pour recherches ou conversions thématiques (CRCT)*

(Présentation à l'écran - Lecture et commentaires.)

Damien VERHAEGHE relate que la principale modification concerne le doublement du contingent des CRCT qui seront appliqués pour 2021/2022, notamment par la réutilisation de crédits qui provenaient initialement du congé pour projet pédagogique non utilisé.
Dans ce cadre, le travail de préparation du BI 2022 sur la masse salariale vise à rester sur ce même niveau, voire à l'augmenter, et ce conformément aux engagements du Président.
Il est donc proposé aujourd'hui le passage à 40 semestres de CRCT.

Éric BERTON, est satisfait de cette modification qu'il souhaitait.
Puis, il sollicite le vote des membres du conseil d'administration.

La modification du contingent congés pour recherches ou conversions thématiques (CRCT) est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

* *2.f.3 – Plan d'action égalité femmes-hommes*

(Présentation à l'écran - Lecture et commentaires.)

Isabelle RÉGNER indique que le cadre règlementaire est issu de la loi de transformation de la Fonction Publique qui oblige l'ensemble des universités notamment, à proposer un plan en faveur de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, sous peine de pénalités financières en cas de non-dépôt de ce plan dans les délais impartis. ***(Page 4)***
À cette occasion, elle rappelle qu'AMU a récemment obtenu le label HRS4R qui, dans le plan d'action qui y est décliné, renferme des actions en faveur de l'égalité femmes-hommes.

(Page 5) Ce plan d'action résulte d'un travail collaboratif qui a commencé avec un premier groupe de travail qui s'est réuni à plusieurs reprises dès le mois de janvier 2021.

Ce travail est également le fruit d'une collaboration très forte avec la DRH qu'elle remercie, notamment Sophie ROSSI RIBE et l'ensemble de son équipe, ainsi que Thomas PANTALACCI et Aurélie HESSE, qui ont fait un travail remarquable.

Elle remercie également Isabelle POULIQUEN pour l'amélioration des indicateurs représentant une phase importante de ce plan d'action, car le Ministère demande un suivi et une évaluation des actions mises en place dans le cadre de ce plan.
Le plan a été déposé fin avril avant la date butoir du 1er mai 2021, et a été présenté en comité technique.

(Page 7) Le plan comprend 51 actions concrètes et opérationnelles, accompagnées d'indicateurs de suivi et d'évaluation. L'aspect opérationnel étant fondamental, les actions proposées sont réalisables sur le terrain et font l'objet d'un soutien institutionnel fort, qu'elle souligne, garantissant leur mise en œuvre.
Les actions s'appuient sur les résultats de la recherche scientifique portant sur les stéréotypes de genre et la discrimination pour proposer un certain nombre d'actions et en mesurer l'efficacité.
Les actions du plan réalisé pour AMU se déclinent selon les 5 axes, dont le premier « Gouvernance de la politique de l'égalité » n'était pas obligatoire mais fortement encouragé par le Ministère.

(Page 8) Comme exemples de ce plan d'action, *l'axe de la gouvernance* comprend des actions regroupées en 5 ambitions. *(Lecture.)*
Un groupe de référent e s sera animé pour coordonner l'ensemble des actions mises en place dans les différentes composantes et structures d'AMU.
Cette coordination étant fondamentale pour parvenir à décliner l'ensemble des actions sur le terrain, un comité de pilotage RSE a été créé.

(Page 9) Le deuxième axe « Évaluation, prévention et traitement des écarts de rémunération » : cet axe, porté par l'équipe de Sophie ROSSI RIBE a d'ores et déjà fait l'objet d'un retour très positif du Ministère qui a demandé une présentation de la façon dont l'outil statistique fourni par la DGAFP pour calculer les écarts de rémunérations entre les femmes et les hommes a été utilisé par AMU. Cet axe fait écho aux autres axes qui vont permettre de décliner les différentes actions pour essayer de réduire ces écarts lorsqu'ils existent.

(Page 10) Le troisième axe *« Garantie de l'égal accès des femmes et des hommes aux corps, grades et emplois » :* le cœur de cet axe est de développer des actions de sensibilisation et de formation pour encourager la mixité des métiers et accompagner les parcours et l'égal accès aux responsabilités professionnelles entre les femmes et les hommes.
Des formations à destination des personnels, des étudiants, mais aussi avec les différents partenaires extérieurs (Rectorat, entreprises, CPED...) sont donc importantes pour échanger les bonnes pratiques sur les différents plans d'action et leur mise en œuvre.
Dans ce cadre par exemple, AMU a renforcé son partenariat avec des associations qui touchent les jeunes des quartiers difficiles, et qui avaient pour mission de les encourager et de les aider à élaborer des courts-métrages pour lutter contre les biais et les stéréotypes de genre.

(Page 11) Le quatrième axe *« Articulation entre vie personnelle et vie professionnelle »* : il s'agit de trouver la meilleure façon d'adapter une organisation du travail et de son temps afin de permettre à chacun d'avoir une vie personnelle compatible avec une vie professionnelle. Dans ce cadre, offrir un soutien à la parentalité était crucial.
Une des actions fortes dans cet axe sera d'informer les personnels sur les différentes possibilités auxquelles ils peuvent se référer, notamment à travers un guide qui sera diffusé ultérieurement.

(Page 12) Le dernier axe *« Lutte contre les violences sexuelles et sexistes, le harcèlement et les discriminations »* : le dispositif actuel existant à AMU de « lutte contre le harcèlement, les violences sexuelles, sexistes et homophobes » a été élargi à la lutte contre le harcèlement moral, et contre le racisme et l'antisémitisme.
Un échange de pratiques avec les autres universités en France a révélé que très peu de saisines par an sont déposées (25 par an en moyenne pour AMU).
Le groupe de travail a donc réalisé du benchmark orienté vers l'étranger, et attache a été prise avec l'Université de Montréal qui possède un bureau en matière de harcèlement depuis 1991, et qui avait commencé avec 16 saisines par an ; aujourd'hui, il en reçoit 640.

Ce bureau est une structure indépendante et autonome qui repose sur une équipe recrutée à temps plein pour faire fonctionner le dispositif, et qui met en place des actions de prévention, de formation, lesquelles sont obligatoires pour l'ensemble des personnels et des étudiants.
Pour AMU, une réplique à l'identique de ce dispositif n'est pas souhaitée, car les différences culturelles sont fortes, néanmoins il est apparu opportun de s'en inspirer. Dans cet axe, une structure indépendante et autonome recrutée à temps plein est en cours de développement au sein d'AMU pour prendre en charge l'ensemble de ces problématiques. Les recrutements pour ce nouveau dispositif à Aix-Marseille Université devraient être lancés à l'automne prochain.

Isabelle RÉGNER conclut en précisant qu'en parallèle de ce travail pour le plan d'action « Égalité professionnelle entre femmes et hommes », des réunions ont lieu avec l'INSERM, le CNRS et l'IRD pour faire un partage d'expériences sur ce type de dispositif.

Éric BERTON, remercie Isabelle RÉGNER et indique que Erwan TRANVOUEZ a demandé dans le fil de discussion de la réunion le pourcentage de plaintes donnant suite sur les 600 déposées.

Isabelle RÉGNER répond que sur les 600 saisines à l'Université de Montréal, 300 concernent des demandes d'intervention, dont 90 % sont résolues de façon informelle, car l'objectif de ce bureau d'intervention est la médiation pour régler les problématiques. Sur ce pourcentage, 10 % seulement demandent un recours juridique.

Fathia TIR remercie Isabelle RÉGNER pour sa présentation qu'elle a trouvée beaucoup plus large que l'intitulé ~~inscrit~~ de l'ordre du jour le laissait supposer.

Par ailleurs, elle indique avoir participé au groupe de travail au titre du service auquel elle appartient, et signale que ses collègues du SGEN CFDT l'ont rejointe.
Le SGEN CFDT trouve que l'ambiance de ce groupe est bienveillante car chacun peut y évoquer le sens de ses réflexions, et sa vision de l'humain et du monde plus généralement.
Fathia TIR tient également à remercier la mandature actuelle pour les possibilités qu'elle donne pour approfondir ces sujets qui sont indispensables à une amélioration du bien vivre ensemble.

Éric BERTON, tient à saluer le travail d'Isabelle REGNER et de son équipe, et est très satisfait de constater qu'avec des méthodes scientifiques et le travail de fond qui est réalisé, Aix-Marseille Université fait école, notamment pour le Ministère.

Puis, il soumet au vote du conseil le plan d'action « Égalité femmes-hommes ».

Le plan d'action « Égalité femmes-hommes »
est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

2.g. SUAPS

* *2.g.1 – Règlement général BOUGE AMU 2021*

Bernard CAMPS indique que la crise sanitaire a contraint le SUAPS à arrêter l'ensemble de ses cours.
Pour en proposer malgré tout, des « rendez-vous sport » ont donc été mis en place avec Isabelle DIMEGLIO, Madame DELMAS et Monsieur FERRER, qui ont permis aux étudiants et aux personnels de continuer à pratiquer une activité physique à leur domicile.

Cependant, cette solution paraissant insuffisante au SUAPS, il a été mis en place en direction des étudiants et des personnels d'AMU le programme « BOUGE AMU 2021 » consistant à relever chaque mois des challenges sportifs. Un règlement intérieur a donc été rédigé, qui doit être soumis à l'approbation du conseil d'administration.

(Présentation à l'écran - Lecture et commentaires.)

Romain FERRER expose que le challenge sportif connecté sur l'année 2021 a pris effet en janvier, et touche tous les modes de pratiques sportives (VTT, Roller, marche, paddle...) qui sont mis en lumière à travers des défis individuels et collectifs différents chaque mois. ***(Page 2)***
Les challenges organisés depuis le mois de février ont réuni plus de 350 participants, pour plus de 38.000 kms parcourus en cumul.

(Page 3) Pour y participer, les étudiants et les personnels d'AMU doivent se connecter sur « Les rendez-vous Sport AMU ». À cette occasion, un groupe Facebook a été créé lors du premier confinement pour partager les *live* sportifs des enseignements SUAPS qui leur étaient destinés.

(Page 4) Comme évoqué, un règlement intérieur a été établi qui comprend l'ensemble des défis mensuels et les conditions de participation collective ou individuelle au challenge « BOUGE AMU 2021 » sur l'année, mais également les dotations mises jeux et qui n'excèderont pas 150 € pour chaque catégorie (produits techniques, chèques cadeaux, sorties sportives...).

Ce règlement intérieur comporte également une clause sur le traitement des données personnelles (RGPD), que le SUAPS s'engage à ne pas divulguer.

Éric BERTON, félicite cette initiative du SUAPS, et soumet le règlement intérieur de « BOUGE AMU 2021 » au vote.

Le règlement général BOUGE AMU 2021
est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

2.h. DIVERS

* *2.h.1 – Attribution de prix Faculté de droit et de science politique*

(Présentation à l'écran – Lecture et commentaires.)

Éric BERTON, mentionne qu'il s'agit d'une proposition de montant de prix qui seront attribués aux meilleurs étudiants de la Faculté de droit et de science politique (FDSP).

(Pages 3 et 4) Neuf prix de 300 € chacun, soit au total 2.700 €, sont pris en charge par la FDSP.

Fathia TIR demande si chaque UFR qui organise ce type d'événements sollicite l'avis du conseil d'administration pour les prix concernés.

Éric BERTON, répond par l'affirmative, et précise que toutes les composantes n'offrent pas de prix.

Fathia TIR pense pourtant que le décernement d'un prix est la reconnaissance d'un travail fourni.

Éric BERTON, répond que chaque composante a sa propre politique, et invite le conseil d'administration à voter sur ce point.

L'attribution de prix Faculté de droit et de science politique
est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

QUESTIONS DIVERSES ADRESSEES TARDIVEMENT

Éric BERTON, indique à Thierry PAUL qu'il est préférable d'attendre le retour de Romain LAFFONT s'agissant de sa question concernant la Vice-Présidence relative aux relations avec le monde socio-économique et le développement de l'école d'ingénieur.

En ce qui concerne le projet Excellence, bien qu'il ait été déposé, il lui propose d'attendre sa présentation, car le contexte étant très compétitif, il ne sera dévoilé en conseil d'administration que lorsque l'ensemble du processus sera achevé.

Fathia TIR demande si le prochain conseil d'administration aura lieu en présentiel

Éric BERTON, répond *qu'a priori* il se déroulera en distanciel.

En vue du retour annoncé à une situation normale en septembre, Fathia TIR souhaite sensibiliser la gouvernance par rapport à l'impact de la crise sanitaire sur la situation familiale et individuelle de certains personnels d'AMU dont la vie a changé du fait du confinement, de la perte d'un proche, ou de leur conjoint.

Éric BERTON, répond que les personnels touchés seront accompagnés, notamment psychologiquement s'ils en ressentent le besoin.

Thierry PAUL demande que les ordres du jour du conseil d'administration soient transmis en amont des 8 jours règlementaires de manière à pouvoir poser les questions diverses en parfaite connaissance de l'ordre du jour.

Éric BERTON, indique que Pierre BOS va y travailler, bien que cela soit difficile compte tenu de la taille d'AMU, du nombre de sujets portés et de la situation actuelle.

Constatant que l'ordre du jour est épuisé, il remercie les membres présents ainsi que les différents intervenants pour leur participation, et déclare la clôture du conseil d'administration.

(La séance est levée à 18 heures 10.)

Le Président du conseil d'administration,
Éric BERTON